



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (Suisse)

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

FOAM REMOVER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identification de la société/entreprise	Rotho-Blaas SRL c/o Cleos Treuhand GmbH Chamerstrasse 176 6300 Zug Schweiz T. 041 748 10 60
1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Code du produit	Aucun(e).
L'identifiant unique de formulation (UFI)	VRT2-60WR-J00R-QDTA
Date d'émission	10.11.2023
Version	CH1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Classe de stockage 2.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Acétone (CAS 67-64-1) Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	50 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone [N] 0.86 mmol/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone [N]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	1000 ppm STEL [KZGW] 2400 mg/m3 STEL [KZGW]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	500 ppm TWA [MAK] 1200 mg/m3 TWA [MAK]
EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	500 ppm TWA 1210 mg/m3 TWA

ethyl acetate (CAS 141-78-6)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	400 ppm STEL [KZGW] 1460 mg/m3 STEL [KZGW]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	200 ppm TWA [MAK] 730 mg/m3 TWA [MAK]
EU - Occupational Exposure (EU) 2017/164 - Fourth List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs	1468 mg/m3 STEL 400 ppm STEL
EU - Occupational Exposure (EU) 2017/164 - Fourth List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	734 mg/m3 TWA 200 ppm TWA

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
<i>Protection des mains</i>	Gants en Butyl. Temps de percée: > 4 h. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Résidus de produit / produit non utilisé	Reconditionner ou éliminer comme des déchets spéciaux. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 15 01 11 [S].
---	--

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Informations réglementaires

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.
Classe de stockage 2.

Acétone (CAS 67-64-1)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
Switzerland - Air Pollution Control - Organic Substances - Gases, Vapors or Particulates	Category Class 3
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2914.1100
Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification	B
EU - Narcotics (111/2005) - Implementing Export Requirements - Scheduled Substances	Category 3 Substance ([2914 11 00])
EU - Narcotics (2015/1011) - Implementing Export Requirements - Annual Maximum Export Quantities for Exemption	50 kg
EU - Narcotics (273/2004) - Drug Precursors - Annex I - Scheduled Substances	Category 3 Substance ([2914 11 00])
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Convention on Illicit Traffic in Narcotics & Psychotropics - Table II Substances	Present (listed under HS Code: 2914.11)
ethyl acetate (CAS 141-78-6)	
Switzerland - Air Pollution Control - Organic Substances - Gases, Vapors or Particulates	Category Class 3
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2915.3100
Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification	B
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([205-500-4])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse	Present

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Make it easy.

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 17.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: FOAM REMOVER**
- **UFI: VRT2-60WR-J00R-QDTA**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Produits chimiques pour la construction
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Décapant
Produit destiné à l'usage des consommateurs
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ROTHO BLAAS SRL
Via dell'Adige N. 2/1 I-39040,
Cortaccia (BZ)
Tel. +39 0471 81 84 00
E-mail reach@rothoblaas.com
- **Service chargé des renseignements:** reach@rothoblaas.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Numéro d'urgence international: 112 (24h)
numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acétone

(suite page 2)

FR



Make it easy.

Page : 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: FOAM REMOVER

(suite de la page 1)

acétate d'éthyle

· Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	47 - 50%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx	acétate d'éthyle ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	19 - 22%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 20%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 10%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-31-xxxx	n-Butane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 10%

(suite page 3)



Make it easy.

Page : 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: FOAM REMOVER

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Etourdissement
Migraine
Perte de connaissance
Toux
Nausées
Vertiges
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Dioxyde de carbone
Eau pulvérisée
Poudre d'extinction
Mousse résistant à l'alcool
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs / poussière / aérosol.

(suite page 4)

FR



Make it easy.

Page : 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: FOAM REMOVER

(suite de la page 3)

- Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir avec un matériau liant les liquides (sable, terre de diatomées, matériau liant universel).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Conserver dans des cartouches originales bien fermées, en position verticale.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
Conserver en température de +5°C à +35°C.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-64-1 acétone

VLEP	Valeur momentané: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm
	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

VLEP	Valeur momentané: 1468 mg/m ³ , 400 ppm
	Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm

CAS: 106-97-8 n-Butane

VLEP	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
------	---

· Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Make it easy.

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: FOAM REMOVER

(suite de la page 4)

· DNEL

CAS: 67-64-1 acétone

Oral	DNEL	62 mg/kg/Tag (Consommateur)
Dermique	DNEL	62 mg/kg/Tag (Consommateur)
		186 mg/kg/Tag (Salarié)
Inhalatoire	DNEL	200 mg/m3 (Consommateur)
		1.210 mg/m3 (Salarié)

· PNEC

CAS: 67-64-1 acétone

(eau douce)	10,6 mg/l (organismes aquatiques)
(eau de mer)	1,06 mg/l (organismes aquatiques)
(sédiments d'eau douce)	30,4 mg/kg (organismes aquatiques)
(sédiments d'eau de mer)	3,04 mg/kg (organismes aquatiques)
(sol)	29,5 mg/kg (organismes terrestres)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Gants de polyéthylène.

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,02$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

≥ 10 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 6)



Make it easy.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 6/11

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: FOAM REMOVER

Selon EN 166.

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs.

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique

Liquide

· Couleur:

Incolore

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé

· Inflammabilité

Aérosol extrêmement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

Non déterminé

· Supérieure:

Non déterminé

· Point d'éclair

Non déterminé

· Température d'auto-inflammation

Non spécifié

· Température de décomposition:

Non déterminé

· pH

Non applicable.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

Non déterminé

· Solubilité

· l'eau:

Soluble

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé

· Pression de vapeur:

Non déterminé

· Densité et/ou densité relative

· Densité:

Non déterminé

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur relative

Non déterminé.

· Caractéristiques des particules

néant

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Aspect:

· Forme:

Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Non déterminé.

· Propriétés explosives:

Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

· Changement d'état

· Point/l'intervalle de ramollissement

· Propriétés comburantes

Extrêmement inflammable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles

néant

(suite page 7)

FR



Make it easy.

Page : 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: FOAM REMOVER

(suite de la page 6)

- | | |
|---|-------|
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | |
| Aérosol extrêmement inflammable. | |
| Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. | |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Oxydants puissants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD50	5.620 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>18.000 mg/kg (lapin)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

FR



Make it easy.

Page : 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: FOAM REMOVER

(suite de la page 7)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 67-64-1 acétone

EC50 | 8.800 mg/l (daphnie)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Sur la base des données existantes relatives à l'élimination/la dégradabilité et le potentiel de bioaccumulation, un dommage à long terme de l'environnement n'est pas probable.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne pas rejeter dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale ou nationale.
L'attribution du code à partir du catalogue des déchets dépend de l'industrie dans laquelle l'utilisateur opère et des dispositions prises par le producteur de déchets avec le service environnemental approprié.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 9)



Make it easy.

Page : 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: FOAM REMOVER

(suite de la page 8)

· Catalogue européen des déchets

15 01 11*	emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

· Emballages non nettoyés:

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR AÉROSOLS
· IMDG, IATA AEROSOLS

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 2 5F Gaz.
· Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



· Class 2 5F Gaz.
· Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage N'est pas applicable

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -

· No EMS: F-D,S-U

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

(suite page 10)

FR



Make it easy.

Page : 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: FOAM REMOVER

(suite de la page 9)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulation 1907/2006/CE, REACH

Régulation 1272/2008/CE, CLP

Régulation 2020/878/UE

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosivesprecursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

CAS: 67-64-1 | acétone

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 67-64-1 | acétone

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 67-64-1 | acétone

3

· RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants sont répertoriés.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

(suite page 11)

FR



Make it easy.

Page : 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: FOAM REMOVER

(suite de la page 10)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les points marqués d'un * ont été modifiés par rapport à la version précédente de la carte.

FR